

## CONSEIL GENERAL

Séance du 21 février 2019

Message no 3.3

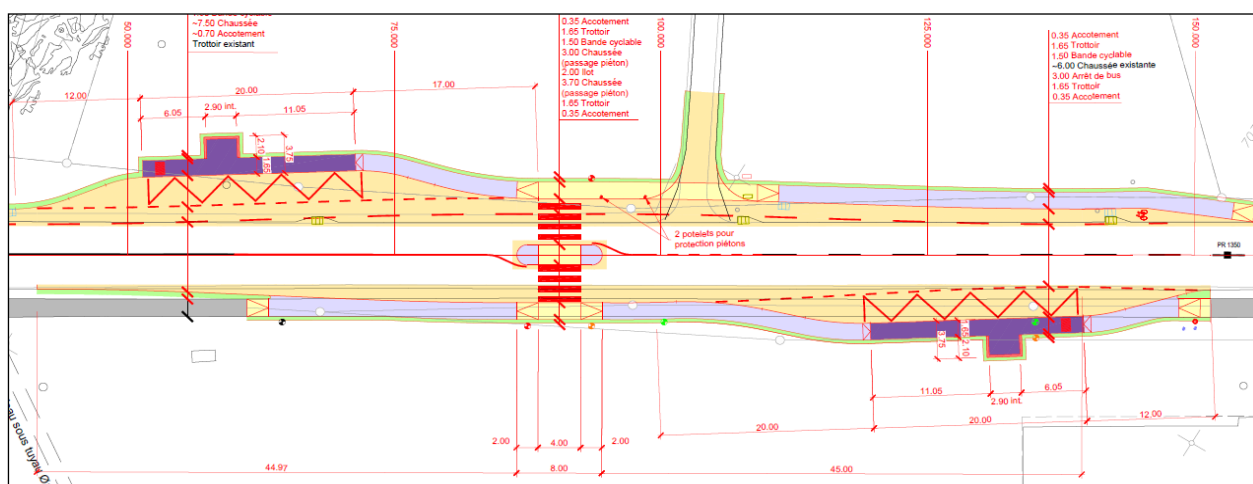
**Demande de crédit de CHF 250'000.00 pour la participation communale à la construction de deux arrêts de bus, trottoirs et passage pour piétons sur la Route de Lausanne**

### Introduction

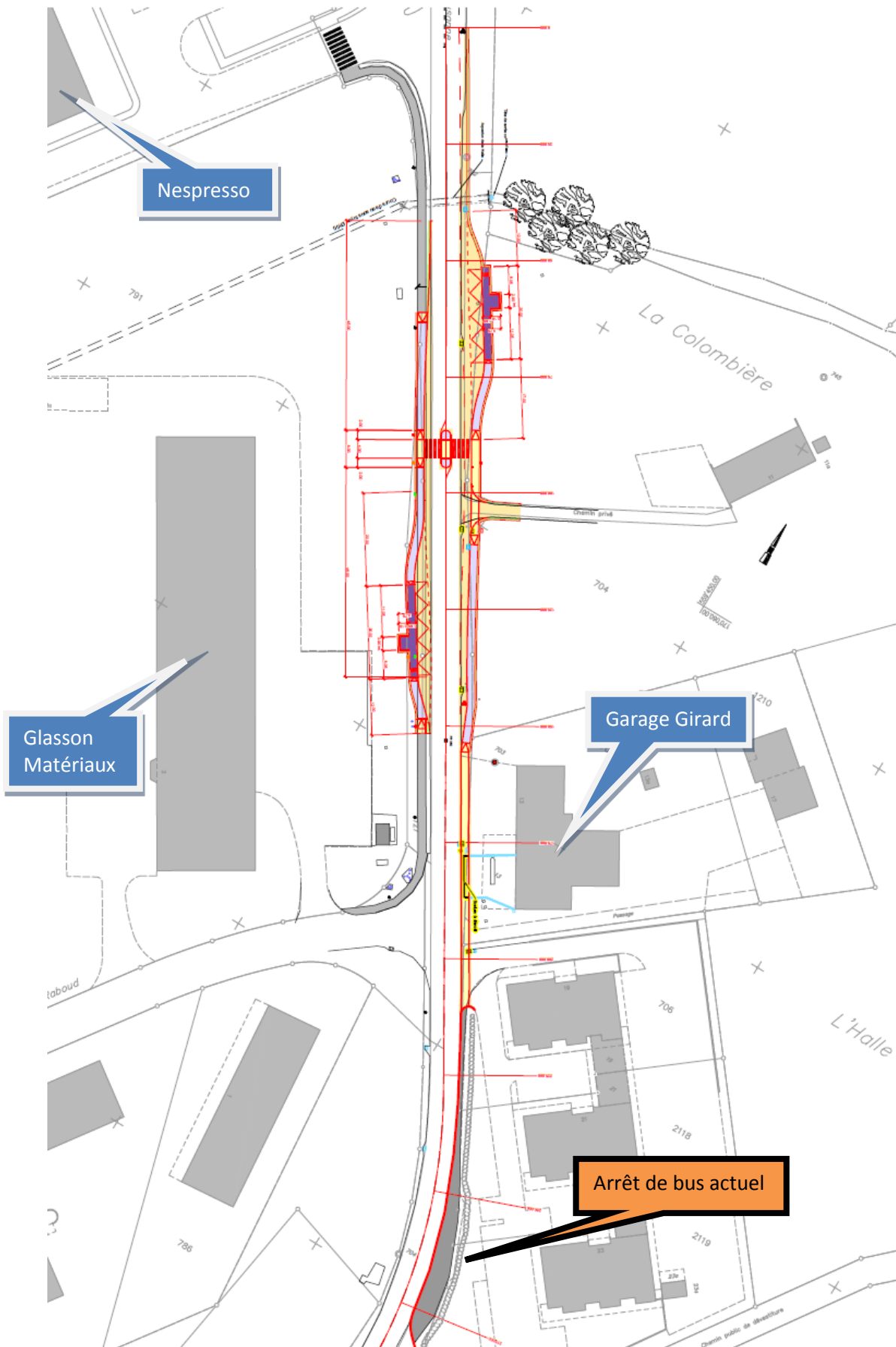
Depuis la construction de nouveaux immeubles situés en bordure de la Route de Lausanne, beaucoup d'usagers des transports publics (élèves du CO, étudiants ou apprentis) utilisent l'arrêt de bus « L'Halle ». A noter qu'une partie des employés de l'usine Nespresso ont également recours à ce type de transport et, par conséquent, montent et descendent au même arrêt.

La précarité de l'arrêt actuel couplée aux vitesses élevées des voitures à cet endroit imposent de prendre rapidement des mesures de sécurité. Cet arrêt est également utilisé comme zone d'attente des transports scolaires par une douzaine d'élèves fréquentant les écoles primaires. Fort de ce constat, la Commune avait informé le SPC de cet état de fait et de nos besoins, en mai 2017, dans un courrier décrivant la priorisation de nos projets routiers.

Sur cette base, début 2018, le SPC lancé un projet routier et a initié un avant-projet prévoyant de nouvelles implantations d'arrêts de bus sécurisés :



Implantations des arrêts de bus (Source : avant-projet MGI)



Glason  
Matériaux

Nespresso

Garage Girard

Arrêt de bus actuel

Situation générale (Source : avant-projet MGI)  
**Projet**

**Description**

Le dossier est piloté par le SPC qui a d'ores et déjà mandaté le bureau MGI suite à un appel d'offres. Le projet se définit comme suit :

- Réalisation de 2 arrêts de bus disposés hors chaussée.
- Mise en place d'une traversée piétonne avec îlot de protection.
- Prolongation de la bande cyclable jusqu'au garage « Girard ».
- Construction de trottoirs pour accéder aux différents arrêts de bus depuis Nespresso et les 3 immeubles sis à la Route de Lausanne 19-21-23.
- Mise en place d'abribus.
- Mise en conformité de l'éclairage.

Parallèlement à ces aménagements, l'Etat prévoit de mettre en place, à l'entrée du virage en venant de Chavannes-les-forts, une mesure de modération de trafic (effet de porte) permettant l'abaissement de la limitation de 80 à 60 km/h. Cet abaissement aura un effet sur la sécurité du secteur et sur le bruit.

**Coût**

Selon le devis MGI du 05.10.2018, le montant total des travaux se chiffre à CHF 315'000.00, ce à quoi il faut ajouter les honoraires, les acquisitions de terrain et les déplacements éventuels de service en place estimés à environ CHF 115'000.00. La part communale correspond à environ 58 % du montant total (CHF 430'000.00), à savoir un montant de CHF 250'000.00.

**Planification**

- Demande préalable en janvier 2019.
- Mise à l'enquête au printemps 2019.
- Réalisation en automne 2019 (sous réserve d'éventuelles oppositions à traiter).

**Demande de crédit**

Le crédit de CHF 250'000.00, prévu au poste N° 620.501.67 du budget d'investissements 2019, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

**Frais financiers**

Amortissement	4 % de CHF 250'000.00	CHF 10'000.00
Intérêts	2 % de CHF 250'000.00	CHF 5'000.00
<b>Charge financière annuelle</b>		<b>CHF 15'000.00</b>

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 250'000.00 pour la participation communale à la construction de 2 arrêts de bus, trottoirs et passage pour piétons sur la Route de Lausanne ainsi que son mode de financement.

Romont, février 2019

Le Conseil communal